

Séance du 8 juin 2017 à 19 heures  
Commune de Crayssac – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, huit juin deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Crayssac – Salle des fêtes*

Etaient présents :

51 titulaires dont 3 possédant une procuration  
6 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZE

CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MECHMONT  
MERCUES  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.  
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET  
Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN  
JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN  
Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET  
Catherine,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
LABASTIDE DU VERT  
LHERM  
ST DENIS CATUS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BONNET Frédéric,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents les titulaires :

25

BOISSIERES  
BOUZIES  
CAHORS

M. PARNAUDEAU Willy  
M. RAFFY Gilles,  
M. SIMON Michel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),  
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY  
Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-

LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
MAXOU  
MERCUES  
MONTGESTY  
PONTCIRQ  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST GERY-VERS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE

KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme  
RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle,  
M. CANCEIL Philippe,  
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),  
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
M. CHATAIN Thierry,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,

Etaient excusés ou absents les suppléants : 16

BOUZIES  
CABRERETS  
CAILLAC  
CALAMANE  
CIEURAC  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST MEDARD

Mme MARMIESSE Yvette,  
M. PAULIN Peter,  
Mme MARTIN Caroline,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. GARD Michel,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. CICUTO Daniel,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

**Objet : Avenant 3 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,  
dispositif Aide au Contrôle de légalité dématérialisé, @CTES**

**A été adopté à l'unanimité**

Délibération n° 1 Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
15 JUIN 2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 8 juin 2017  
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège DUBOR  
Service : Finances

**Objet : Avenant 3 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, dispositif Aide au Contrôle de légalité dématÉrialisé, @CTES**

Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en particulier son article 139 ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité du 31 décembre 2009 ;

Vu l'avenant n° 1 pour la télétransmission des documents budgétaires sur ACTES Budgétaires du 8 février 2012 ;

Vu l'avenant n° 2 pour le changement d'opérateur exploitant le dispositif de télétransmission pour les actes budgétaires ;

Le dispositif @CTES ne prévoit qu'un seul Tiers de Télétransmission (TdT) pouvant être enregistré dans la fiche émetteur.

Aujourd'hui, il convient de changer d'opérateur exploitant le dispositif de télétransmission pour les actes budgétaires et d'utiliser le même opérateur que pour les actes soumis au contrôle de légalité.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser le recours à l'utilisation du même opérateur, la société Sictiam, pour télétransmettre les documents soumis au contrôle budgétaire et de légalité y compris les actes budgétaires ;
- b- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3 ci-annexé à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité y compris les actes budgétaires.

AR PREFECTURE

046-200023737-20170608-01\_08\_06\_2017-DE  
Reçu le 12/06/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE